

ATTESTATION DE PARUTION

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le département 19 - Corrèze à paraître ce 7 octobre 2022.

9190564

COMMUNE DE LISSAC-SUR-COUZE

Approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 16/09/2022, le conseil municipal a approuvé l'élaboration du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée en mairie de Lissac-sur-Couze pendant un mois à compter du 05/10/2022.

Le dossier du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Lissac/Couze aux jours et heures habituels d'ouverture.

COMMUNE DE LISSAC-SUR-COUZE

Instauration du droit de préemption urbain (DPU)

Par délibération en date du 16/09/2022, le conseil municipal a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les secteurs communaux classés en zone U et AU conformément au plan annexé et intégré au plan local d'urbanisme approuvé le 16 septembre 2022. Il donne délégation à M. le Maire pour l'exercice du DPU sur le périmètre concerné. Cette délibération est affichée en mairie de Lissac-sur-Couze pendant un mois à compter du 05/10/2022. Elle est également tenue à la disposition du public en mairie de Lissac/Couze aux jours et heures habituels d'ouverture.

ATTESTATION DE PARUTION

Le directeur de la publication


LA VIE CORREZIENNE
15 rue Fernand Allibert - 19316 Brive La Gaillarde Cedex
Tél : 05 56 44 72 24 - mail : annonces.legales@laviecorreziennecorrezienne.com

LES EDITIONS CORREZIENNES

15 rue Fernand Allibert
19316 BRIVE LA GAILLARDE Cedex